



L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE DES INSTITUTIONS

Reconnu comme service à fournir aux chercheurs, l'identifiant unique apparaît également comme la garantie de la fiabilisation du recensement de la production d'un établissement, voire d'un pays.



Derrière la question de l'identification individuelle se pose donc la question de **l'identité numérique des institutions.**

À cet égard, la création de « trusted individual » conditionne l'existence de « trusted organizations ». Pour les organismes de recherche, l'enjeu est de repérer les points forts de recherche et d'essayer de les rassembler, en identifiant systématiquement toute la production et les experts.



L'interopérabilité consiste ici en un échange d'informations vérifiées et facilement accessibles (particulièrement sensible pour les données et les brevets), là où le paysage est actuellement éclaté.

Au final, étant une des faces de la mise en œuvre de l'Open Science, la réflexion sur l'identité numérique du chercheur conduit donc à **ré-insérer ce dernier au cœur des politiques institutionnelles.**